

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3612- Jeudi 02 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

La Nouvelle Opaco demande la vérité sur les prélèvements effectués à Anjouan



A droite, la présidente de la Nouvelle Opaco.

CORONAVIRUS :

**Le parquet général plaide pour
la libération d'une catégorie de prisonniers**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 06 Avril 2020**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 11mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 14mn

Ansr : 15h 26mn

Maghrib: 18h 14mn

Incha: 19h 28mn



FÉDÉRATION AFRICAINE DE SPORT SCOLAIRE

Cinq cadres sportifs comoriens encadrés en ligne depuis Rabat

La Fass organise une formation en ligne depuis le Maroc, destinée aux encadreurs techniques du continent. Du 12 mars au 10 mai, les 127 candidates et candidats retenus, dont 5 comoriens, se penchent sur environ une trentaine de modules, liées aux disciplines sportives collectives. Cette formation diplômante est caractérisée par des exercices d'application et une évaluation finale. Nos compatriotes ont boudé le basket-ball et handball.

Soucieuse de l'essor du basket-ball, du football, du handball, rugby et volley-ball du continent, la Fédération africaine de sport scolaire orchestre depuis Rabat une formation en ligne destinée aux encadreurs techniques, notamment arbitres et entraîneurs. Ils sont 127 techniciens, tous sexes confondus, dont sept comoriennes et comoriens à s'atteler à l'apprentissage, à raison de 5 modules par semaine, depuis le jeudi 12 mars jusqu'à l'évaluation finale, prévue le dimanche 10 mai.

« Des problèmes familiaux ne m'ont pas permis d'assurer mon assiduité. Pourtant, cette formation me tient beaucoup à cœur. Le basket est mon sport de prédilection. C'est

vraiment dommage. A la prochaine fois, incha Allah », paraît regretter Hadidja Mohamed Kari, trésorière générale de la Fédération comorienne de sport scolaire et universitaire. Jointe par téléphone à Fomboni, île de Djumbe Fatima, Aindat Binti Assane, professeur d'éducation physique et sportive, candidate au basket-ball au titre d'arbitre, est triste : « J'avais commencé les cours. Mais, mon adresse e-mail s'est endommagée. Je suis contrainte de suspendre ma participation pour un moment. C'est désolant ».

Par conviction au combat pour la promotion du genre, la Fass avait sollicité huit candidats par pays, dont 4 filles et 4 garçons, « Nous avons largement popularisé l'information. Chaque candidat avait un choix par spécialisation. Le basket-ball et le handball n'ont pas trouvé des candidates et candidats. Dommage ! », s'afflige Mdere.

Le Rugby, discipline collective moins connue dans l'archipel aux îles de la lune a retenu l'attention d'une sportive de terrain en la personne de Nadia Mouridi. « Jusqu'alors, les cours se déroulent bien. Nous sommes au 20e jour de l'apprentissage qui est pragmatique, riche et enrichissant. Je suis en train d'approfondir mes connaissances.

Notre fédération envisage d'introduire la discipline dans le milieu scolaire, bien entendu avec l'aval du ministère », explique Nadia, secrétaire générale de la Fédération Comorienne de Rugby.

Bm Gondet

Observation.

A/ Basket-ball (arbitre et coach), mais empêchés
1/ Ahamadi Said Abdallah

Kouna : Professeur d'Éducation physique et sportive

2/ Aindat Binti Assane

3/ Hadidja Mohamed Kari

B/ Football (coach), et engagés

1/ Athoumani Mohamadi Mdere

: Inspecteur d'Éducation physique et sportive et secrétaire général de la Fcssu

2/ Zaïnoudine Msoili : entraîneur des Coelacanthes U17 masculins

C/ Rugby (coach) : Nadia

Mouridi, coach adjointe des Coelacanthes féminins et, S/g du Rugby.

D/ Volley-ball (coach)

1/ Omar Mouktar Nazarin, Professeur d'Éducation physique et sportive et Directeur technique national, auprès de la Fédération comorienne de Volley-ball

2/ Abderemane Abdallah : Professeur d'Éducation physique et sportive



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute 1 Analyste au Programme PMSU (Program Management Support Unit)

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

*Poste d'Analyste au Programme PMSU (Program Management Support Unit)

*https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=29622&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date limite dépôt des candidatures : 8 Avril 2020

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé principalement par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de BOUNGWENI (Presqu'île Sima) et de M'REMANI (Nyumakele) dans l'île d'Anjouan.

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• Deux lots de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluie dans la zone d'intervention du CRDE de M'rémami (Nyumakele) pour les groupements des localités de :

- BANDRALAJANDZA : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- BANDRAKOUNI (Gombé) : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HAIJA (Mgouni) : 01 citerne à construire de 10 m3
- MRIJOU (Mrougouni) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- KANGANI : 01 citerne à construire de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MAGNASSINI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- ONGOJOU : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluies dans la zone d'intervention du CRDE de Boungweni (Presqu'île Sima) pour les groupements des localités de :

- BOUNGWENI (Gnambo) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3
- MARAHARE : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec captage de source eau
- KAVANI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MILEMBENI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HASSIMPAO : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- MIRONGANI : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue

après ce délai sera systématiquement rejetée.

5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 10 heures 00 minutes précises à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

CORONAVIRUS

La Nouvelle Opaco demande la vérité sur les prélèvements effectués à Anjouan

Comme l'ensemble de l'opinion nationale, la Nouvelle Opaco a lu avec « circonspection » l'article du quotidien La Gazette des Comores de ce mercredi 01 avril sur les prélèvements à Anjouan. L'organisation patronale exige une transparence et une honnêteté dans la gestion du Coronavirus dans le pays.

Après la publication de l'article intitulé « A quand les résultats des analyses sur les cas suspects ? » dans La Gazette des Comores d'hier mercredi, l'organisation patronale Nouvelle Opaco demande la « vérité » sur les prélèvements effectués à Anjouan.

L'information selon laquelle le directeur national de la santé aurait caché de prélèvements venus d'Anjouan sur des personnes suspectées d'être touchées par le Covid-19 nous interpelle. La lutte engagée

contre cette pandémie et qui a fait l'unanimité auprès de toute la population, gouvernement et société civile, exige une transparence et une honnêteté dans sa gestion. Il est donc inconcevable que ceux qui sont censés nous protéger refusent d'affronter la réalité en face en utilisant des tests qui devraient révéler la situation réelle du pays », lit-on dans un communiqué de presse.

La présidente de cette organisation patronale, signataire du docu-

ment, et l'ensemble de ses membres en collaboration totale avec le SYNACO (le syndicat des commerçants) ont fait de la lutte contre la pandémie la leur en souscrivant tout de suite à la stratégie du gouvernement. « Des investissements ont été faits et d'autres sont en cours dans la mise en place des mesures et outils de prévention et de sensibilisation auprès de la population », poursuit-elle, avant d'ajouter que « la révélation de La Gazette de ce jour nous

fait douter de cette volonté commune de lutter ensemble contre cette pandémie. La Nouvelle Opaco et ses partenaires dénoncent avec véhémence tout comportement qui peut nuire au combat que nous menons ». Ils lancent un appel au président de la République, au gouvernement et aux autorités compétentes, pour exiger une transparence totale sur cette information.

Nassuf Ben Amad

Une enveloppe 100 millions pour soutenir le secteur aérien

24 heures après l'annonce des mesures économiques prises par le président de la République pour aider les entreprises à faire face à la crise inhérente à l'épidémie de coronavirus, le ministre des finances accompagné du directeur général de la douane a annoncé une enveloppe destinée à supporter les salaires des agents des entreprises publiques du secteur aérien.

Le chef de l'Etat a ordonné au ministre des finances de mettre en place un dispositif exceptionnel permettant aux opérateurs économiques et aux entreprises publiques impactées par le Coronavirus de supporter les charges fiscales et sociales et de faire face aux échéances bancaires pour tous les prêts. Hier mardi dans une conférence de presse, le ministre des finances et du budget a assuré le service après-vente, du moins en ce qui

le concerne.

Pour le secteur aérien, l'Etat accorde une enveloppe exceptionnelle à Com'Air Assistance l'Anacm et ADC durement impactés depuis la fermeture des frontières aériennes. « La masse salariale de ces entreprises est évalué à 92 millions de francs comoriens par mois. Nous allons leur accorder 100 millions de francs par mois pour les aider à supporter leurs charges », déclare Said Ali Chayhane avant d'ajouter qu'« il y a des entreprises qui peuvent se prendre en charge de 15 à 20%. Et nous, on est là pour les appuyer et de faire face à cette crise sanitaire mondiale ».

L'argentier de l'Etat appelle aux opérateurs économiques d'appliquer les décisions prises par le président de la République. « Les droits et taxes douanières sont réduits de 30% et l'arrêté, je l'ai signé ce mardi », annonce-t-il. Au niveau des douanes, les procédures seront sim-



Le Ministre des Finances en conférence de presse

plifiées et les importateurs pourront dédouaner leurs marchandises en une journée avec un allègement des procédures pour certains produits soumis à des règles et ce jusqu'au 31 juillet.

« A partir de ce mercredi, la bri-

gade mixte va commencer son travail et sillonner les recoins pour le respect des prix », poursuit-il. En cette période de prévention, le gouvernement comorien va supporter presque 2 milliards sur l'abattement qu'il a fait. « Nous sommes dans

une période exceptionnelle. C'est pourquoi le président de la République a pris une telle décision pour faciliter la vie du comorien ».

De son côté, le directeur général de la douane montre que d'ici 48 heures, soit jusqu'au jeudi, le gouvernement et le secteur privé vont se voir et discuter sur les prix à mettre en place après cet abattement. « Après la signature de l'arrêté, les importateurs doivent se conformer à l'application des mesures prises par le président de la République. Donc, revoir leur prix », indique Soeuf Kamaliddini, avant de préciser que les droits et taxes douaniers n'ont pas changé mais c'est une initiative de l'Etat, « lequel va supporter les 30% » de réduction. Ce dernier appelle les opérateurs économiques et la population au respect de ces mesures.

Ibnou M. Abdou

CORONAVIRUS :

Le parquet général plaide pour la libération d'une catégorie de prisonniers



Procureur general devant la presse.

Le procureur général a annoncé avoir soumis une demande aux autorités compétentes en vue d'une libération quoique conditionnelle d'une catégorie des prisonniers en ces temps de crise sanitaire mondiale. En outre, il met en garde la population contre le non-respect des mesures socio-économiques prises dans le cadre de la même crise.

Dans une conférence de presse tenue au palais de justice hier mercredi, le procureur général Soilihi Djai a confié qu'une proposition en faveur de la population carcérale a été soumise au gouvernement dans le cadre des mesures de prévention contre le coronavirus. Cette proposition vise à libérer des prisonniers qui ont purgé une

grande partie de leur peine, comme par exemple 4/5 ans. Ce vœux une fois exaucé fera d'une pierre deux coups car non seulement il permettra de désengorger les cellules trop bondées, mais il éviterait aussi aux détenus de se contaminer facilement le coronavirus si d'aventure il venait à s'introduire sur le territoire national.

Le procureur de la République est revenu sur ce qui était d'ailleurs l'objet de sa conférence, la mise en garde la population contre le non-respect des mesures prises par le chef de l'Etat en vue d'alléger le cout du panier de la ménagère. Il prévient que ça ne sera pas de gaité de cœur de faire arrêter des gens mais si les circonstances l'exigent, il ne va pas hésiter une seule seconde. Un message à ces petits commer-

çants qui s'amuse à créer des pénuries artificielles pour vendre leurs produits à prix élevé.

Sur ce qui est des mesures sociales à savoir la suspension des prières collectives dans les mosquées, le chef du parquet général interpelle ces fidèles qui font le dur et qui continuent malgré les mesures à organiser des prières de groupes dans les lieux de culte. Enfin, il appelle les médias à faire preuve de responsabilité et relayer des informations justes et vérifiées en lieu et place de la désinformation, très en vogue notamment dans les réseaux sociaux.

Andjouza Abouheir



Communiqué

Le Syndicat National des Journalistes aux Comores (SNJC) a appris avec amertume la volonté du gouvernement, par la voie de son porte-parole, ministre de l'économie et Coordinateur des actions politiques et de la communication autour du Coronavirus Houmed Msaidié de porter plainte contre la journaliste de La Gazette des Comores, Andjouza Abouheir.

En cause, la publication d'un article portant sur des cas suspects de la pandémie de COVID19 et intitulé « A quand les résultats des analyses sur les cas suspects ? ». La journaliste en question ayant effectué une enquête a trouvé toutes les informations nécessaires et comme la déontologie l'oblige, elle a choisi de protéger sa source. Contactée pour vérifier, confirmer et/ou infirmer l'information, la direction générale de la santé a choisi de faire la sourde oreille en insistant pour avoir la source qui a livré l'information.

Le Syndicat National des Journalistes aux Comores (SNJC) dénonce cette décision du régime. Un acte qui ne s'allie pas aux propos du Président de la République ayant exigé la transparence dans la gestion de cette crise sanitaire. Le SNJC informe le gouvernement qu'en cette période de pandémie, les journalistes ne vont pas croiser les bras et subir l'information à travers des points de presse et des communiqués sans que ne leur soit donnée la possibilité de poser les vraies questions sur l'enjeu de cette pandémie.

Le SNJC exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision de vouloir porter plainte contre la journaliste.

Le syndicat des journalistes apporte son soutien indéfectible à la Journaliste Andjouza Abouheir et à toute l'équipe de la rédaction de La Gazette des Comores.

Fait à Moroni le 01/04/2020

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans la zone d'intervention du CRDE de SIMBOUSSA (N°GAZIDJA).

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

Un (01) lot de construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau avec système captage des eaux de pluie à des fins agricoles dans la zone d'intervention du projet couverte par le CRDE de SIMBOUSSA pour les groupements des localités de :

- Hagnandje (Nioumamilima)
- Houngouni (Dzoidjou)
- Djoha (Kourani ya Mkanga)
- Mirontsi (Kopve)

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 09 heures 00 minute précises (heure locale) à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP, le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de DJANDO (MIBANI) et MLEDJELE dans l'île de MOHELI.

2. Le Coordinateur National du PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• Deux lots séparés de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de DJANDO pour les groupements des localités de :

- Wanani : 01 citerne de 45 m3 à construire
- Hamavouna (02) :

- * 01 citerne de 10 m3 à construire
- * 01 citerne de 36 m3 à réhabiliter

• Habouna : 01 citerne de 100 m3 à construire

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de M'LEDJELE pour les groupements des localités de :

• Barakani :

- * 01 citerne de 10 m3 à construire
- * 01 citerne de 36 m3 à réhabiliter

- Miringoni : 01 citerne de 10 m3 à construire
- N'drondroni : 01 citerne de 45 m3 à construire
- Nioumachiva : 01 citerne de 45 m3 à construire

• Wallah2 : 01 citerne de 45 m3 à construire

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 10 heures 00 minute précises à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26